



**Est
Ensemble
Grand Paris**

**NOTE DE POSITIONNEMENT D'EST ENSEMBLE SUR LE
PROJET DE CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYCTOM A ROMAINVILLE**

Version définitive 2 du 05/12/2016

1. CONTEXTE.....	2
2. LE CENTRE DE TRANSFERT DE ROMAINVILLE	3
3. ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION	4
a. Le devenir de la ZAC de l'Horloge à Romainville	4
b. L'arrivée du T Zen 3.....	4
c. Le port de fret sur la ZAC Ecocité à Bobigny.....	4
d. L'étude d'un réseau de chaleur sur l'axe « ex-RN3 / Canal de l'Ourcq »	5
e. La gestion des déchets produits sur le territoire.....	6
4. ENJEUX ET VOIES DE DEVELOPPEMENT	7
a. Diagnostic et prospective en matière de production et de traitement des déchets à l'échelle du bassin versant.....	7
b. Communication / pédagogie	7
c. Traitement des déchets in-situ	8
d. Un outil au service de la population.....	9
e. Insertion urbaine	9

1. CONTEXTE

Le 23 janvier 2015, le Comité Syndical du SYCTOM, prenant acte du contexte difficile faisant échec à la réalisation du projet de méthanisation sur le site de Romainville, décidait de ne pas poursuivre le projet et de relancer une réflexion sur le devenir du site.

Est Ensemble souhaite être pleinement associé au renouvellement industriel de cet équipement structurant, qui est au cœur des compétences du territoire :

- Au titre des compétences Aménagement et Développement Economique :
 - Le site est localisé sur la ZAC de l'Horloge à Romainville dont les travaux d'aménagement ont débuté en 2015
 - Un port de fret est programmé dans la ZAC Ecocité à Bobigny, à proximité du site du SYCTOM
- Au titre de la compétence Ecologie Urbaine :
 - Une étude d'opportunité portant sur la création d'un réseau de chaleur autour d'un secteur d'aménagement élargi « ex-RN3-Canal » vient d'être réalisée par Est Ensemble

- Au titre de la compétence Déchets :
 - Le devenir du site est interdépendant de la politique poursuivie par Est Ensemble en matière de valorisation des déchets produits sur son territoire
 - L'ensemble des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives d'Est Ensemble transitent ou sont traités par le centre de Romainville
 - La position du site au cœur du territoire d'Est Ensemble offre des possibilités de services pour la population : déchèterie, ressourcerie.

2. LE CENTRE DE TRANSFERT DE ROMAINVILLE

Le SYCTOM traite et valorise les déchets de 84 communes issues de 5 départements franciliens, soit la moitié de la population d'Ile-de-France, ce qui représente 2.3 millions de tonnes de déchets traités pour 5.8 millions de franciliens.

Le centre de transfert de Romainville est l'un des maillons essentiels de la gestion des déchets ménagers produits sur le bassin versant de l'Est parisien. Il permet de regrouper et rediriger 350 000 tonnes annuelles d'ordures ménagères résiduelles en provenance de 22 communes de Seine-Saint-Denis et un arrondissement de Paris, vers les centres de valorisation énergétique ou les centres de stockage du SYCTOM.

L'équipement est vétuste, il ne répond pas aux préconisations du PREDMA¹ visant à traiter les déchets au plus près des producteurs, ni à la volonté du SYCTOM de diversifier ses modes de traitement et diminuer le recours à l'incinération.

Le projet initial de Romainville avait vocation à substituer au centre de transfert des ordures ménagères résiduelles, un centre de traitement des déchets par méthanisation. Face aux contestations des riverains portant particulièrement sur les nuisances potentielles, les risques liés à la sécurité et le choix du procédé de tri-mécano-biologique (TMB) en amont d'une méthanisation, le projet a été abandonné par le SYCTOM.

Des travaux de mise en conformité et de modernisation de la chaîne de tri des emballages ménagers ont, en revanche, déjà été réalisés. Le site permet d'accueillir, depuis le 1^{er} janvier 2016, 45 000 tonnes par an de déchets issus des collectes sélectives.

La transformation du centre de transfert actuel reste toutefois une nécessité pour le SYCTOM qui a initié en 2015 des rencontres bilatérales avec les élus du territoire d'Est Ensemble afin de mieux cerner leurs attentes.

Des rencontres avec les services techniques d'Est Ensemble ont également eu lieu sur les problématiques d'aménagement urbain, de création d'un réseau de chaleur, de développement économique et de gestion des déchets.

¹Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

3. ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

a. Le devenir de la ZAC de l'Horloge à Romainville

Piloté par Est Ensemble en étroite collaboration avec la ville de Romainville et confié à l'aménageur SEQUANO, le projet vise à transformer un quartier fortement industriel en un quartier de vie, de travail et de loisirs. Un premier programme de 117 logements doit être livré en 2018. Les bâtiments, qui répondront aux exigences environnementales fortes de la Ville et d'Est Ensemble, seront dotés de jardins partagés ainsi que d'un toit conçu pour accueillir une petite exploitation maraîchère.

La réhabilitation des anciennes écuries a démarré en 2016. Elles abriteront en 2018 un village de marques de 110 boutiques spécialisées dans l'équipement de la maison et de la personne.

L'aménagement de la place de l'Horloge démarrera à la fin de l'année 2017. Deux autres programmes de 150 et 540 logements seront ensuite menés dans le secteur. Des commerces de proximité, des restaurants, des bureaux et des locaux dédiés aux activités artisanales sortiront de terre d'ici 2020. Les voies de circulation actuelles, notamment l'avenue Gaston-Roussel, seront réaménagées. De nouvelles rues irrigueront le quartier, et faciliteront les déplacements, notamment piétons. Un pôle culturel verra le jour dans les anciens locaux industriels de la chaufferie de SANOFI.

Le centre de transfert du SYCTOM se situe au nord-est de la ZAC de l'Horloge, à l'intérieur de cette dernière.

b. L'arrivée du T Zen 3

Le T Zen 3 est un projet de transport en commun en site propre qui circulera sur l'ex-RN3 de Paris à la station Gargan aux Pavillons-sous-Bois. Le T Zen 3 traversera 8 communes : Paris 19ème, Pantin, Bobigny, Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy, Livry-Gargan et Pavillons-sous-Bois.

Sa mise en service est prévue à horizon 2021.

Il permettra de renforcer l'offre de transport existante (correspondance avec les tramways T1, T3b et T4, la ligne 5 du métro, le RER E, le futur Tram-Express Nord et la future ligne 15 du métro automatique). Il contribuera ainsi au développement économique du territoire.

c. Le port de fret sur la ZAC Ecocité à Bobigny

La ZAC Ecocité, également concédée par Est Ensemble à l'aménageur SEQUANO, se situe en bordure de canal de l'Ourcq et de l'axe routier ex-RN3. Elle jouxte le quartier de l'Horloge à Romainville, à proximité du centre de transfert du SYCTOM.

La programmation de la ZAC prévoit d'y créer :

- 1 200 logements, des commerces et équipements publics

- un éco-parc dédié aux activités de la filière construction. L'éco-parc proposera une déchèterie à destination des artisans du BTP, et un port public à usages partagés
- des programmes de bureaux
- l'implantation d'un port urbain de fret pour favoriser le transport de marchandises par le canal de l'Ourcq. Cette « séquence du port » comprendra un programme de 22 000 m² d'activités et bureaux liés à la logistique

Le port de fret sera situé sur le terrain « Mora-le-Bronze », d'une superficie de 17 025 m², propriété de l'EPIFIF, qui fait l'objet actuellement d'une Convention de Mise à Disposition au bénéfice du SYCTOM. Le terrain est aujourd'hui inoccupé et gardienné par le SYCTOM.

L'étude d'utilisation réalisée en 2011 en partenariat avec Est Ensemble a défini les lignes de l'occupation future du SYCTOM sur le terrain « Mora-le-Bronze ». Elle prévoyait une utilisation par le SYCTOM de 300 000 tonnes par an, pour évacuer les déchets par voie d'eau, et 50 000 tonnes utilisables par d'autres entreprises. Dans le cadre de son projet de réaménagement, le SYCTOM a d'ores et déjà créé un tunnel sous la RN3 permettant de faire communiquer son site au terrain « Mora-le-Bronze ».

Le SYCTOM indique aujourd'hui avoir besoin de l'intégralité du terrain Mora-le-Bronze. Il a donc été convenu entre la ville de Bobigny, le SYCTOM et Est Ensemble la réalisation d'une étude complémentaire visant à mettre à jour les besoins du futur projet et permettre un positionnement des élu-e-s. Le lancement de l'étude est prévu pour début 2017 pour une restitution dans le courant de l'année. L'EPT et ses communes-membres seront associés à l'étude.

d. L'étude d'un réseau de chaleur sur l'axe « ex-RN3 / Canal de l'Ourcq »

Est Ensemble étant devenu compétent pour l'aménagement de cinq ZAC le long de l'axe « ex-RN3-Canal » et voulant également pousser la réflexion sur le bénéfice de ces nouveaux aménagements pour les quartiers adjacents, une étude d'opportunité a été menée sur le développement d'un système d'approvisionnement énergétique par réseau de chaleur sur un large périmètre au Sud du Canal dans la Plaine de l'Ourcq.

Cette étude d'opportunité a mis en lumière un potentiel de développement d'un réseau de chaleur géothermique irrigant la ZAC de l'Horloge. Elle nécessite d'être consolidée par une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur d'environ 14 km, qui pourrait desservir le Pré Saint-Gervais, le Sud de Pantin et la ZAC de l'Horloge sur Romainville. La ressource énergétique principale de ce réseau est la géothermie profonde (dogger).

L'utilisation de la ressource énergétique « CSR » (Combustibles Solides de Récupération issus de déchets) a également été envisagée. Ce projet ne verrait cependant le jour qu'à plus long terme par rapport aux besoins de raccordement des bâtiments, notamment ceux du quartier de l'Horloge (premiers bâtiments livrés en 2018). De plus, sa capacité de production serait nettement plus importante que les besoins du réseau initial. Le projet CSR a donc été inclus dans l'étude mais étudié

comme une perspective à long terme, venant en renforcement de la ressource géothermique et nécessitant des interconnexions avec d'autres réseaux.

Depuis les villes de Bobigny et Drancy ont lancé une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur géothermique et le raccordement de la ZAC Ecocité est actuellement étudié dans ce cadre.

e. La gestion des déchets produits sur le territoire

En matière de déchets, les objectifs stratégiques du Territoire sont les suivants :

- Rendre un service de gestion des déchets identique à tous les habitants
- Prioriser, dans l'ordre, la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage puis la Valorisation (3RV)
- Garantir un niveau de service de qualité
- Maitriser les coûts
- Améliorer la communication, l'information et la sensibilisation des usagers
- Accompagner les villes dans la lutte contre les dépôts sauvages

Ils se déclinent en objectifs opérationnels :

- Définir une politique Déchets d'ici fin 2016
- Mettre en œuvre un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire en partenariat avec l'ADEME
- Mettre en place d'ici fin 2016 un règlement de collecte commun aux 9 villes
- Etudier dès que possible la généralisation de la Redevance Spéciale pour les professionnels (ou autre principe de tarification en fonction du service rendu)
- Organiser des campagnes continues d'information et de sensibilisation pour une consommation plus responsable de nos ressources en lien avec les autres compétences de l'EPT
- Encourager le réemploi, notamment par la promotion et la reconnaissance des organismes de l'économie sociale et solidaire
- Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des matières recyclables pour en faciliter l'apport volontaire (points d'apports volontaires aériens et enterrés, déchèteries mobiles, déchèteries fixes)
- Proposer un plan d'accompagnement spécifique à la gestion des déchets organiques : développement des solutions de compostage, favoriser la valorisation des déchets végétaux, accompagner l'obligation réglementaire faite aux professionnels gros producteurs de trier et valoriser les biodéchets (marchés alimentaires, restauration collective)

Concernant plus particulièrement les biodéchets, suite à une étude menée avec l'ADEME et le SYCTOM en 2014-2015, une expérimentation de collecte sélective sur une douzaine de sites est

prévue en 2017 en collaboration avec le SYCTOM : marchés alimentaires, établissements de restauration collective et un quartier pavillonnaire de Romainville. Ce qui posera la question du lieu de traitement de ces déchets (dans le cadre de l'expérimentation, ils seront traités à Saint-Denis). L'expérimentation permettra d'étudier les possibilités techniques et financières d'un élargissement à un plus large secteur.

Le site du SYCTOM pourra permettre de développer l'innovation sur le traitement des biodéchets dans une logique d'économie circulaire créatrice d'emplois.

Concernant les objets encombrants produits par les ménages, ils sont collectés grâce à 2 déchèteries fixes et 4 déchèteries mobiles (17 000 tonnes par an), une collecte au porte-à-porte (8 000 tonnes par an). A cela s'ajoute un ramassage spécifique des dépôts sauvages (ménagers ou professionnels) correspondant à 10 000 tonnes par an. Est Ensemble travaille à renforcer son offre en matière de déchèteries et de collecte au porte-à-porte pour réduire les dépôts sauvages.

4. ENJEUX ET VOIES DE DEVELOPPEMENT

a. Diagnostic et prospective en matière de production et de traitement des déchets à l'échelle du bassin versant

L'objectif prioritaire poursuivi par Est Ensemble dans le cadre de sa politique de gestion des déchets est d'engager une réduction de la production des déchets et de favoriser l'économie circulaire. A ce titre, Est Ensemble s'est engagé aux côtés de l'ADEME dans le cadre du Programme local de prévention des déchets et a été labellisé, en partenariat avec le SYCTOM, « territoire zéro gaspillage zéro déchet » par l'Etat. Est Ensemble prévoit également à court terme de signer un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire avec l'ADEME afin d'affirmer sa volonté de mener une politique de gestion des déchets plus durable favorisant le réemploi et le recyclage.

A ce titre, Est Ensemble attend de la part du SYCTOM un diagnostic précis et prospectif faisant état de la production de déchets sur le bassin versant, de l'évolution de la population et des comportements des habitants en matière de gestion des déchets. Ce diagnostic devra être mis en perspective avec les capacités de traitement des déchets actuellement existantes sur le bassin versant et pour lesquelles il est attendu, de la part du SYCTOM, une information précise et transparente. La capacité de traitement devra être estimée au plus juste dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

Ce diagnostic et un plan d'action de réduction des déchets efficace doivent permettre de créer les conditions pour favoriser un traitement des OMR sur les sites existants du SYCTOM. Ils conditionneront la décision des élus quant à leur acceptation d'un site de traitement à Romainville et le respect de leur engagement à traiter les déchets résiduels sur le territoire d'Est Ensemble.

b. Communication / pédagogie

A ce jour la nécessité de construire une usine de traitement n'est pas démontrée, l'expérience du précédent projet doit être mise à profit pour ne pas répéter les erreurs du passé. Concertation et communication doivent être au centre des préoccupations du SYCTOM pour mener ce nouveau

projet. Sur un sujet aussi complexe et sensible, l'adhésion des acteurs locaux est un levier indispensable à son bon déroulement.

C'est pourquoi Est Ensemble souhaite être impliqué le plus en amont possible et à chaque étape du projet. Il est également demandé que le SYCTOM mène une concertation avec les populations riveraines et les acteurs politiques du territoire.

Le SYCTOM devra s'attacher :

- à donner au projet une identité porteuse de valeurs susceptible de fédérer à terme un consensus
- à bâtir un contenu de communication solide s'appuyant sur des argumentaires techniques éprouvés
- à décliner des outils de communication adaptés à chacune des cibles (élus, institutionnels et fonctionnaires territoriaux, associations locales, grand public, presse)
- à cadencer des actions de communication en adéquation avec chaque phase du projet
- à anticiper une éventuelle « communication de crise »

Est Ensemble apportera son soutien politique en termes d'implication et de mobilisation des élus. Les services techniques seront également des relais importants, en tant que porteurs de l'image et des projets du territoire.

Une gouvernance de projet doit être définie sous la présidence du SYCTOM et en y associant l'EPT Est Ensemble et ses villes membres. Celle-ci devra notamment préciser les modalités de participation du secteur associatif et des structures de concertation locales (conseils de quartiers, conseils citoyens).

En phase exploitation, il serait souhaitable que le SYCTOM fasse de cet outil industriel un véritable support de communication pédagogique et qu'il devienne le reflet de l'engagement quotidien du SYCTOM comme du Territoire Est Ensemble en faveur du développement durable.

c. Traitement des déchets in-situ

Les ordures ménagères ne font actuellement que transiter par le centre de Romainville. Elles sont traitées sur d'autres sites (UIOM de Saint-Ouen, d'Ivry, ISDND de Claye-Souilly, ...).

Est Ensemble est prédisposé à réfléchir à toutes les opportunités de traitement des déchets in-situ, sous réserve de démonstration de sa nécessité et dès lors qu'elles permettraient de limiter le trafic routier, d'optimiser le transit fluvial et de rentrer dans une logique de traitement de proximité bénéfique aux habitants du territoire. Cette prédisposition est conditionnée à la présentation argumentée par le SYCTOM d'un état des lieux sur les capacités de traitement du bassin versant et leur évolution dans les prochaines années. Le raccordement futur du centre de traitement à un réseau de chaleur, qui reste à concevoir par l'EPT, doit être une des pistes soumises au débat.

d. Un outil au service de la population

Le site est connu des particuliers pour sa déchèterie. Est Ensemble souhaite que celle-ci soit maintenue et qu'il y soit adjoint une ressourcerie. Est Ensemble se dit, par ailleurs, prêt à étudier les possibilités de transfert de propriété et/ou de gestion pour ces équipements.

e. Insertion urbaine

La sécurité et l'absence de nuisances pour les riverains et pour les salariés sont bien entendu au cœur des préoccupations d'Est Ensemble. Le projet du SYCTOM devra faire l'objet d'une approche particulièrement détaillée de ses risques et des mesures prises pour les réduire au maximum.

L'installation du SYCTOM est perceptible par les automobilistes depuis l'ex-RN3. Dans le cadre de la requalification totale de cette voie de circulation et des projets d'aménagements urbains qui vont l'accompagner, il est important que l'intégration architecturale et paysagère du centre de traitement des déchets soit particulièrement soignée.

Trois aspects méritent d'être approfondis : le statut de l'équipement comme établissement public majeur à vocation industrielle ; son image, car l'installation fait partie du paysage urbain depuis 30 ans et doit en profiter pour se construire une nouvelle image ; sa fonction, trop peu connue alors qu'elle est au cœur des enjeux du territoire.

Concernant le terrain Mora-le-Bronze, la demande formulée par le SYCTOM d'occuper l'intégralité du terrain implique que 1.7 Ha seront dédiés au traitement des déchets. Cette surface est très importante au regard de la taille des projets de ce secteur. Ce dimensionnement impliquerait également l'abandon d'une diversité programmatique des activités sur le secteur et l'impossibilité de développer le fret fluvial pour d'autres activités.

Considérant l'exiguïté du site actuelle du SYCTOM, Est Ensemble est disposé à étudier les propositions du SYCTOM mais souhaite que le dimensionnement des besoins corresponde bien aux objectifs d'évolution du bassin versant de l'usine (notamment la prise en compte du déménagement du garage à bennes de la ville de Paris sur Saint-Ouen) et que toutes les solutions de compacité des activités soient mises en œuvre.